

RÈGLEMENT DU CONOURS PHOTOS 2026

« La couleur rouge »



Article 1 : Présentation du concours

Dans le cadre de la valorisation du parc du château, la mairie d'Argent-sur-Sauldre organise son sixième concours photographique.

Les photographies sélectionnées seront exposées dans le parc du château d'Argent-sur-Sauldre, d'août à fin octobre 2026. L'accès au parc est libre.

Article 2 : Thème

Le thème du concours photographique de 2026 est : la couleur rouge.

La couleur rouge pourra être présente de manière directe ou suggérée, dans la nature, le patrimoine, les objets ou les compositions artistiques.

Cette couleur doit être le thème dominant de la prise de vue.

Article 3 : Durée du concours

La date limite de dépôt des photographies est fixée au 31 mai 2026 23h30.

Article 4 : Conditions de participation

La participation au concours est gratuite et ouvert à tous. Si les enfants de moins de 18 ans participent en nombre, le jury se réserve le droit d'ouvrir une catégorie spéciale enfants. Les mineurs doivent être inscrit par l'intermédiaire de leur responsable légal (cf. modèle).

Les membres des familles des élu·e·s ou membres des services de la mairie d'Argent, peuvent participer mais leurs photos seront classées hors compétition. Les photographies classées pourront être exposées selon leur rang mais ils ne pourront prétendre aux prix.

Les membres du jury ainsi que leurs familles ne pourront pas participer au concours.

Article 5 : Modalités de participation

Chaque participant·e peut présenter au maximum 6 photographies, en un seul envoi, selon les caractéristiques suivantes :

- Format 3/2, portrait ou paysage
- Résolution de 300 dpi (ppp) minimum
- Le concours n'est pas anonyme mais aucune signature ne doit figurer sur la photo. Le crédit photo sera ajouté sur les photographies sélectionnées pour l'exposition
- L'utilisation de l'intelligence artificielle est formellement interdite
- Les photos devront être adressées uniquement via le formulaire suivant : <https://forms.gle/jvRB4eJiDaSFde696>

Tout cliché ne respectant pas l'ensemble de ces critères ne pourra être retenu dans le cadre du concours. Afin d'être conforme au RGPD, vos informations personnelles seront uniquement utilisées dans le cadre du concours photos 2026, ou pour vous informer d'un éventuel concours photos 2027.

Article 6 : Le jury

Le jury sera composé de membres de la commission culture de la mairie d'Argent-sur-Sauldre et du photographe professionnel argentais Denis MONTAIGU.

Le jury se réunira afin de désigner les lauréats et sélectionner les photos qui seront sélectionnées pour l'exposition. L'ensemble des photographies sera montré au jury de manière anonyme.

Les critères pour le jury sont : le respect du thème, l'originalité, le travail de composition (le cadrage, la lumière, l'absence d'éléments inconsistants.).

Les participant-e-s dont la photographie est sélectionnée seront prévenu-e-s par mail.

Les résultats seront connus et visibles lors de la cérémonie de remise des prix.

Les lauréats seront contactés après délibération du jury, à partir de fin juin 2026.

Article 7 : Prix et dotation

Les récompenses seront attribuées pour les trois premiers prix. Les prix sont des colis gourmands, dont la taille et le contenu seront proportionnels au classement obtenu :

- 1^{er} prix : colis gourmand « Saveur »
- 2^e prix : colis gourmand « Découverte »
- 3^e prix : colis gourmand « Expérience »
- Prix Coup de Cœur : colis gourmand « Saveur »

Deux prix « Coup de Cœur » seront également attribués, un par le jury et un par les enfants de l'Accueil de Loisirs et de la Maison des Jeunes d'Argent-sur-Sauldre.

Chaque participant-e dont la photographie aura été sélectionnée pour l'exposition recevra deux entrées gratuites pour le Musée des Métiers d'Antan d'Argent-sur-Sauldre.

Article 8 : Responsabilité et droits photographiques

L'auteur-riche d'une photographie sélectionnée autorise la mairie d'Argent-sur-Sauldre à reproduire son cliché dans le cadre de son exposition.

L'auteur-riche autorise l'office du tourisme Sauldre & Sologne et la mairie d'Argent-sur-Sauldre à diffuser son cliché dans le cadre de la promotion de l'exposition mais également sur les supports à sa disposition.

Ce dernier point inclut donc :

- La publication des résultats sur internet et dans la presse
- La communication sur le concours photo et l'exposition photo (affiche, flyers, banderoles aux entrées de ville, carton d'invitation...)
- La reproduction des images lors du bulletin municipal, de l'agenda communal ou des banderoles aux entrées de la ville

Les participant-e-s déclarent et garantissent être les auteur-riche-s des photographies présentées et détenir les droits et autorisation de diffusion de leur contenu. Les participant-e-s doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée. Les photographes sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participant-e-s garantissent que les clichés ne portent pas atteintes à la vie privée et au droit à l'image des personnes et lieux privés photographiés. Les participant-e-s s'engagent à respecter lors de la prise de vue, une démarche ne portant pas préjudices aux milieux photographiés.

La commune d'Argent-sur-Sauldre décline toute responsabilité concernant les réclamations et/ou plaintes de personnes qui figureraient sur les photographies envoyées.

La commune d'Argent-sur-Sauldre se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier les modalités après information des participant-e-s si les circonstances l'exigent. Le règlement sera modifié et mis à jour au besoin.

Article 9 : L'exposition

Pour la réalisation de l'exposition des lauréats du concours, un laboratoire professionnel sera chargé de l'impression des photos primées par le jury sur la base des fichiers envoyés.

Cette exposition aura lieu dans le parc du château d'Argent-sur-Sauldre, et sera réalisée sur des supports grand format (120 cm x 80 cm).

Après l'exposition, les tirages pourront être réexposés dans le cadre d'une nouvelle exposition à but non lucratif. Un accord de principe sera alors demandé.

Article 10 : Remise des prix

La remise des prix aura lieu à l'occasion d'une cérémonie dont la date sera communiquée ultérieurement par courriel.

Les prix non distribués seront à retirer à la mairie d'Argent-sur-Sauldre.

Fait à Argent-sur-Sauldre, le 20 avril 2026

Mairie d'Argent-sur-Sauldre

Anne CASSIER

Pour le Maire
L'Adjoint délégué



P. S.
S. BONDIER

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné-e.....

Demeurant.....

.....

En ma qualité de mère / père / tuteur légal (*rayez les mentions inutiles*)

Autorise mon enfant :

NOM et Prénom.....

Né-e le.....

À participer au concours photos 2026 organisé par la commune d'Argent-sur-Sauldre.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photos.

Fait à.....

Le.....

Signature :

AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE

Je soussigné-e.....

(Nom et prénom de la personne identifiable sur la photographie)

Demeurant.....

.....

Autorise

..... *(Nom et prénom du photographe)*

À prendre et à publier l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable ; ceci sur différents supports et sans limitation de durée ; sans que cela ne me confère rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photos 2026 organisé par la commune d'Argent-sur-Sauldre.

Je reconnais que les utilisations prévues ne peuvent porter atteintes à ma vie privée et plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à..... le.....

Signature de la personne photographiée *(avec la mention lu et approuvé)*

Signature du photographe *(avec la mention lu et approuvé)*

**AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE
D'UN LIEU PRIVÉ**

Je soussigné.e.....

Demeurant.....
.....

Autorise

NOM et Prénom.....
(Nom et prénom du photographe)

À photographier et à utiliser la photographie de
.....
situé.e.....
.....

Dans le cadre du concours photos 2026 organisé par la commune d'Argent-sur-Sauldre.

Fait à.....

Le.....

Signature :